

## « RUISSEAU DU BÉSIAU ET SON BASSIN VERSANT »

Site non prioritaire

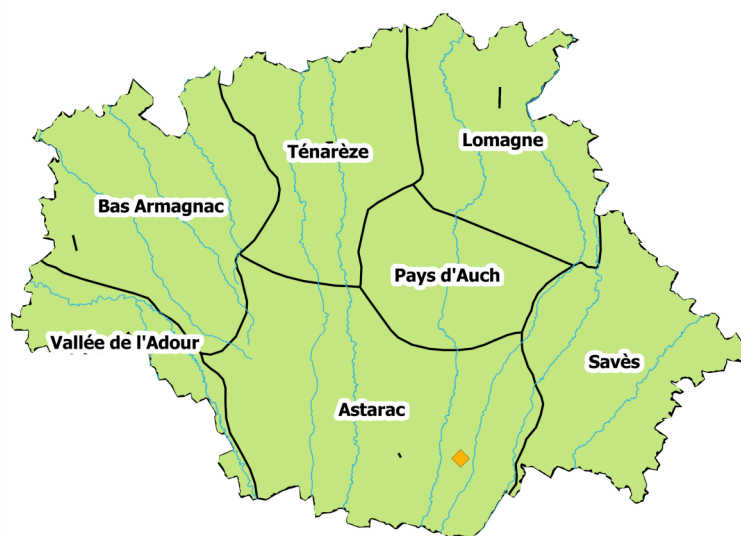
### Généralités

**Communes concernées :** Bellegarde

**Superficie :** 256,2 hectares

**Milieux dominants :** boisements, prairies/pelouses, milieux aquatiques courants

**Statuts de protection et inventaires :**  
ZNIEFF I « Coteaux de Masseube » ;  
ZNIEFF II « Coteaux du Gers d'Aries-Espéran à Auch »



### Description

Situé dans les coteaux de Masseube, le ruisseau du Bésiau se trouve au sein d'une mosaïque de milieux : pelouses et prairies, cultures et boisements.

Le site comprend le lit mineur du ruisseau et dorénavant la totalité de son bassin versant.

Le petit ruisseau possède une eau de relativement bonne qualité et ne semble pas être affecté par les pratiques agricoles en usage dans son bassin versant. Il héberge d'ailleurs l'Ecrevisse à pieds blancs, espèce emblématique.

Le cours d'eau et sa ripisylve peuvent également être utilisés comme terrains de chasse et axes de déplacement pour diverses espèces de chauves-souris, dont plusieurs gîtes sont connus à proximité.

### Contexte socio-économique

**Statut de propriété :** privé

**Gestionnaires :** privés

**Usages :** non renseignés

**Aménagements présents :** aucun

## Intérêts écologiques et paysagers

### Faune remarquable :

Ecrevisse à pattes blanches

### Flore remarquable :

Non renseignée

### Habitats remarquables :

Non renseignés

### Éléments paysagers ou culturels remarquables :

Non renseignés



## Menaces

Perturbation de la dynamique fluviale  
Travaux hydrauliques  
Qualité des eaux et pollutions diffuses, eutrophisation  
Pratiques agricoles, retournement des prairies, suppression des éléments bocagers, dégradation des zones humides (comblement, drainage, etc.)

## Mesures de gestion

### Mesures déjà en place en 2017 :

Suivi Ecrevisses à pieds blancs, diagnostic écologique (FDP32)

Concertation auprès des propriétaires du bassin versant

Travaux de restauration du ruisseau et aménagement abreuvoirs par la FDP32 et l'ADASEA32. Cartographie des habitats et évaluation de l'état de conservation (ADASEA32).

### Actions à envisager :

Protection du site (acquisition, maîtrise d'usage, etc.) et mise en place de mesures à l'échelle du bassin versant

Maintien de pratiques agricoles favorables à la qualité des eaux

Entretien raisonné des fossés, des ripisylves et autres boisements humides

Amélioration des connaissances